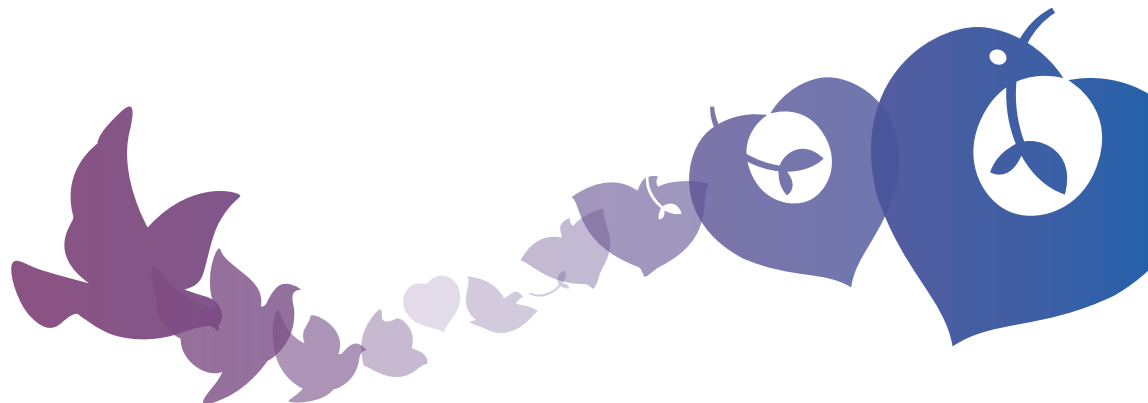









1^{er} SEMESTRE 2012



CALENDRIER

des concours d'entrée
en Écoles et Instituts de formation

	Désignation	Principales conditions d'inscription	Inscription	Épreuves	
				Écrit	Oral
➤	Assistant de service social	<ul style="list-style-type: none"> ■ Titulaire du baccalauréat, justifier de sa possession lors de l'entrée en formation ou avoir passé avec succès les épreuves de l'examen de niveau défini par l'arrêté du 11 septembre 1995 ■ Titulaire de titres admis réglementairement en dispense du baccalauréat pour la poursuite des études dans les universités ■ Titulaire du diplôme d'accès aux études universitaires ■ Titulaire d'un diplôme du secteur paramédical délivré par l'État, homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles à un niveau au moins égal au niveau IV de la convention interministérielle des niveaux de formation ■ Titulaire d'un diplôme au moins de niveau IV, délivré par l'État et visé à l'article L. 451-1 du Code de l'action sociale et des familles. 	<p>24 octobre au 6 janvier</p> <p>23 janvier au 24 février</p>	<p>25 janvier 9h30</p> <p>14 mars 9h30</p>	<p>2 au 16 mai</p>
➤	Infirmier anesthésiste	<ul style="list-style-type: none"> ■ Titulaire du diplôme d'État d'infirmier ou du diplôme d'État de sage-femme justifiant 2 années d'exercice dans ces professions, au 1^{er} janvier de l'année du concours. 	24 octobre au 16 décembre	17 janvier 14h	12 au 14 mars
➤	Infirmier de bloc opératoire	<ul style="list-style-type: none"> ■ Titulaire du diplôme d'État d'infirmier ou du diplôme d'État de sage-femme justifiant 2 années d'exercice en équivalent temps plein, au 1^{er} janvier de l'année du concours. 	24 octobre au 16 décembre	17 janvier 9h30	5 et 6 mars
➤	Infirmier	<ul style="list-style-type: none"> ■ Être âgé de 17 ans au moins au 31 décembre de l'année du concours ■ Titulaire du baccalauréat ou d'un titre admis en équivalence, ou diplôme homologué niveau IV ■ Élève de terminale, sous réserve de l'obtention du baccalauréat l'année du concours ■ Non-bachelier ayant réussi l'examen spécial d'entrée en université (ESEU ou DAEU) ■ Non-bachelier ayant réussi l'examen de niveau organisé jusqu'en 1990 ■ Non-bachelier ayant obtenu le JVA (jury de validation des acquis), valable 3 ans ■ Non-bachelier justifiant à la date du début des épreuves d'une activité professionnelle de 3 ans pour les candidats issus du secteur sanitaire et médico-social hors aide-soignant et auxiliaire de puériculture ; de 5 ans pour les autres candidats et ayant obtenu une autorisation à se présenter aux épreuves de sélection délivrée par la DRASS valable 2 ans ■ Aide-soignant et auxiliaire de puériculture diplômé ayant 3 années d'exercice professionnel ■ Aide médico-psychologique diplômé justifiant de 3 années d'exercice professionnel à la date du début des épreuves. 	2 novembre au 13 janvier	15 mars 13h	21 mai au 1 ^{er} juin
➤	Cadre de santé	<ul style="list-style-type: none"> ■ Titulaire du diplôme, certificat ou titre permettant d'exercer l'une de ces professions : infirmiers, infirmiers de secteur psychiatrique, puéricultrices, infirmiers anesthésistes, infirmiers de bloc opératoire, manipulateurs en électroradiologie médicale, techniciens en analyses biomédicales, masseurs-kinésithérapeutes, diététiciens, ergothérapeutes, psychomotriciens et préparateurs en pharmacie ; et justifier de 4 ans d'exercice effectif temps plein dans le métier d'origine au 31 janvier de l'année des épreuves de sélection. 	2 janvier au 15 février	14 mars 13h30	2 au 16 mai

Désignation	Principales conditions d'inscription	Inscription	Épreuves	
			Écrit	Oral
 Aide-soignant	<ul style="list-style-type: none"> ■ Être âgé de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation (aucune dispense d'âge n'est accordée, pas d'âge limite supérieur) ■ Aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter à l'épreuve d'admissibilité ■ Sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité : <ul style="list-style-type: none"> - les candidats titulaires d'un titre ou diplôme homologué au minimum au niveau IV ou enregistré à ce niveau au répertoire national de certification professionnelle, délivré dans le système de formation initiale ou continue français ; - les candidats titulaires d'un titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social homologué au minimum au niveau V, délivré dans le système de formation initiale ou continue français ; - les candidats titulaires d'un titre ou diplôme étranger leur permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu ; - les étudiants ayant suivi une première année d'études conduisant au diplôme d'État d'infirmier et n'ayant pas été admis en deuxième année. 	2 janvier au 10 février	3 avril 14h	4 juin au 13 juin
 Préparateur en pharmacie hospitalière	<ul style="list-style-type: none"> ■ Titulaire du brevet professionnel de préparateur en pharmacie 	11 janvier au 10 février	13 mars 10h	22 au 23 mai
 Masseur kinésithérapeute	<ul style="list-style-type: none"> ■ Titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent ■ Élève de terminale, sous réserve de l'obtention du baccalauréat l'année du concours ■ Non bachelier justifiant d'une activité professionnelle de 5 ans ayant donné lieu à cotisation à la sécurité sociale ou d'une activité assimilée. 	16 janvier au 17 février	3 mai 13h	_____
 Masseur kinésithérapeute étranger hors Union Européenne	<ul style="list-style-type: none"> ■ Application de l'arrêté du 6 août 2004 relatif aux dispenses susceptibles d'être accordées aux candidats titulaires d'un diplôme extracommunautaire de masseur-kinésithérapeute sollicitant l'exercice de la profession en France, en vue de la préparation du diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute. 		5 au 8 juin	
 Puéricultrice	<ul style="list-style-type: none"> ■ Titulaire du diplôme d'État d'infirmier ou du diplôme d'État de sage-femme ■ Attestation d'une inscription en dernière année d'études conduisant à l'un de ces diplômes. 	13 février au 6 avril	10 mai 14h	17 au 28 septembre
 Technicien laboratoire médical	<ul style="list-style-type: none"> ■ Titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent ■ Élève de terminale, sous réserve de l'obtention du baccalauréat l'année du concours ■ Non bachelier justifiant d'une activité professionnelle de 5 ans ayant donné lieu à cotisation à la sécurité sociale ou d'une activité assimilée. 	5 mars au 13 avril	23 mai 13h30	_____
 Technicien laboratoire médical étranger hors Union Européenne	<ul style="list-style-type: none"> ■ Application de l'arrêté du 19 mai 2006 relatif aux dispenses susceptibles d'être accordées, en vue de la préparation du diplôme d'État français de technicien en analyses biomédicales, aux candidats titulaires d'un diplôme extracommunautaire de technicien en analyses biomédicales sollicitant l'exercice de la profession en France. 		14 au 15 juin	

	Désignation	Principales conditions d'inscription	Inscription	Épreuves	
				Écrit	Oral
☑	Manipulateur en électroradiologie médicale	<ul style="list-style-type: none"> ■ Titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent ■ Élève de terminale, sous réserve de l'obtention du baccalauréat l'année du concours ■ Non bachelier justifiant d'une activité professionnelle de 5 ans ayant donné lieu à cotisation à la sécurité sociale ou d'une activité assimilée. 	13 février au 13 avril	24 mai 13h30	_____
☑	Manipulateur en électroradiologie médicale étranger hors Union Européenne	<ul style="list-style-type: none"> ■ Application de l'arrêté du 31 août 2004 relatif aux dispenses susceptibles d'être accordées aux candidats titulaires d'un diplôme extracommunautaire de manipulateur d'électroradiologie médicale sollicitant l'exercice de la profession en France, en vue de la préparation du diplôme d'État de manipulateur d'électroradiologie médicale. 			12 au 14 juin
☑	Test de sélection pour le cycle préparatoire au concours d'entrée en IFMEM	<p>Agent de l'AP-HP de catégorie C ou D, titulaire au 1^{er} mai 2004 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ IFMEM - justifier de 5 années ayant donné lieu à cotisation à la sécurité sociale pour les non titulaires du baccalauréat. 	27 février au 30 mars	15 mai 9h	_____
☑	Test de sélection pour le cycle préparatoire au concours d'entrée à l'IFCS	<ul style="list-style-type: none"> ■ Titulaire du diplôme, titre ou certificat permettant d'exercer sa profession, justifier de 4 années d'exercice à temps plein au 31 janvier de l'année des épreuves. 	2 janvier au 3 février	5 avril 13h30	_____

INSTITUTS DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

- ▶ **Avicenne**
2 rue Marcel-Cachin - 93000 Bobigny - 01 48 95 57 61
ifsi.avicenne@dfc.aphp.fr
- ▶ **Antoine-Béclère**
157 rue Porte de Trivaux - 92140 Clamart - 01 45 37 45 11
secretariat.ifsi@dfc.aphp.fr
- ▶ **Ambroise-Paré**
9 avenue Charles-de-Gaulle - 92100 Boulogne-Billancourt
01 49 09 57 46
secretariat.aprifi@dfc.aphp.fr
- ▶ **Bicêtre**
78 rue du Général-Leclerc - 94276 Le Kremlin-Bicêtre
01 45 21 24 78
- ▶ **Bichat**
133 bl Ney - 75018 Paris - 01 44 85 28 00
ifsi1.bichat@dfc.aphp.fr
- ▶ **Charles-Foix**
7 avenue de la République - 94205 Ivry-sur-Seine -
01 49 59 42 30
secretariat.ifsi@dfc.aphp.fr
- ▶ **Cochin**
8 bis avenue René-Coty - 75014 Paris - 01 43 27 74 86
ifsi.cochin@dfc.aphp.fr
- ▶ **Émile-Roux**
1 avenue de Verdun - 94450 Limeil-Brévannes - 01 45 95 80 87
ifsi.secretariat1@dfc.aphp.fr
- ▶ **Henri-Mondor**
51, avenue du Mal de Lattre-de-Tassigny - 94000 Créteil -
01 49 81 46 96
ifsi.mondor@dfc.aphp.fr
- ▶ **Jean-Verdier**
2 rue Arthus-Groussier - 93143 Bondy - 01 48 02 65 00
ifsi.secretariat.jvr@dfc.aphp.fr
- ▶ **Louis-Mourier**
178 rue des Renouillers - 92701 Colombes - 01 47 60 63 01
ifsi.lmourier@dfc.aphp.fr
- ▶ **Paul-Brousse**
14 avenue Paul-Vaillant-Couturier - 94804 Villejuif cedex
01 45 59 32 64
denise.goure@dfc.aphp.fr
- ▶ **Pitié-Salpêtrière**
47 bd de l'Hôpital - 75013 Paris - 01 42 16 07 10
- ▶ **Raymond-Poincaré**
104 bd Raymond-Poincaré - 92380 Garches -
01 47 41 28 67
ifsi.garches@dfc.aphp.fr
- ▶ **Saint-Antoine**
184 rue du Fbg Saint-Antoine - 75012 Paris - 01 49 28 27 10
secretariat-ifsi.sat@dfc.aphp.fr
- ▶ **Tenon**
2 rue des Balkans - 75020 Paris - 01 43 79 92 00
ifsi.tenon@dfc.aphp.fr
- ▶ **Saint-Louis**
1 avenue Claude-Vellefaux - 75010 Paris - 01 42 49 99 71
secret.ifsi@dfc.aphp.fr
- ▶ **IFSI René-Auffray**
23 rue Fernand-Pelloutier - 92110 Clichy -
01 49 68 91 60/90 00
ifsi.rene-auffray@laposte.net
kb.ifsi@dfc.aphp.fr

ÉCOLES SPÉCIALISÉES

- ▶ **École de puériculture** - 01 44 73 69 20 -
Armand-Trousseau, 26 avenue Arnold-Netter -
75012 Paris
- ▶ **École de sages-femmes** - 01 58 47 73 93 -
Cochin, 123 bd de Port-Royal - 75674 Paris
- ▶ **École de sages-femmes** - 01 49 28 27 35 -
Saint-Antoine, 184 rue du Fbg Saint-Antoine -
75012 Paris
- ▶ **École d'infirmiers anesthésistes** 01 42 16 07 00 -
Pitié-Salpêtrière, 47 bd de l'Hôpital - 75013 Paris
- ▶ **École d'infirmiers de bloc opératoire** 01 42 16 07 05 -
Pitié-Salpêtrière, 47 bd de l'Hôpital - 75013 Paris
- ▶ **Institut de formation de techniciens laboratoires médicales**
01 42 16 08 21 - Pitié-Salpêtrière, 47 bd de l'Hôpital -
75013 Paris
- ▶ **Institut de formation en travail social** 01 42 16 06 81
Pitié-Salpêtrière, 47 bd de l'Hôpital - 75013 Paris
- ▶ **Institut de formation de manipulateurs d'électroradiologie
médicale** - 01 42 16 08 41 - Pitié-Salpêtrière, 47 bd
de l'Hôpital - 75013 Paris
- ▶ **Institut de formation en masso-kinésithérapie**
01 42 16 60 99 - Pitié-Salpêtrière, 44 rue Jenner -
75013 Paris
- ▶ **Centre de formation des préparateurs en
pharmacie hospitalière** 01 42 16 08 17
Pitié-Salpêtrière, 47 bd de l'Hôpital - 75013 Paris

CENTRES DE FORMATION CONTINUE

- ▶ Centre de formation aux techniques administratives (CFTA)
01 42 16 07 60 - Pitié-Salpêtrière, 47 bd de l'Hôpital -
75013 Paris
- ▶ Centre de formation aux techniques ouvrières (CFTO) -
01 45 21 27 76 - Bicêtre, 78 rue du Général-Leclerc -
94275 Le Kremlin-Bicêtre
- ▶ Centre de formation continue du personnel hospitalier (CFCPH)
01 42 16 06 51 - Pitié-Salpêtrière, 47 bd de l'Hôpital -
75013 Paris
- ▶ Centre de formation continue des médecins (FCM) -
01 40 27 41 13 - Siège, 2 rue Saint-Martin - 75184 Paris
- ▶ Institut de formation des cadres de santé (IFCS) -
01 42 16 08 00 - Pitié-Salpêtrière, 47 bd de l'Hôpital -
75013 Paris

LES HÔPITAUX DE L'AP-HP



CENTRE DE LA FORMATION ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

<http://formation.aphp.fr>

Retrait des dossiers

Direction des ressources humaines
 Service concours et formations diplômantes
 Bureau 32-34 A - rez-de-chaussée
 2, rue Saint-Martin - 75004 Paris

Renseignements

<http://webconcours.aphp.fr>